

Public concerné

- Avoir au moins 15 ans

Prérequis

- BAC S OU STI2D, BAC PRO Technique et sur étude de dossier pour tout autre parcours

Modalités d'admission / Inscription

- Etude de dossier et / ou entretien
- Signature d'un contrat d'apprentissage / contrat de professionnalisation / Pro-A / CPF avec une entreprise

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exercices théoriques et pratiques
- Salles de formation équipées de vidéoprojecteurs et de matériel informatique
- Plateaux techniques conçus pour mettre les apprenants en situation réelle afin de les initier à leurs futurs métiers dans des conditions optimales

Equipe pédagogique

Formateurs d'enseignement général et professionnel.

OBJECTIFS

Former des futurs professionnels capables de concevoir, modifier ou optimiser tout ou partie d'un produit industriel, en vue d'une réalisation unitaire ou sérielle.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Au sein d'une entreprise, le technicien est capable, à l'issue de sa formation :

- de concevoir des produits : veille technologique, hypothèses de solution, études de faisabilité,
- de dimensionner ses solutions techniques : choix argumenté d'une solution, développement (dimensions, spécifications), dessins, ...
- d'industrialiser un produit ou des solutions techniques: dessin du produit fini en fonction des options de fabrication
- de réaliser une analyse fonctionnelle : documents d'accompagnement du produit, qualification du besoin, suivi de production.

PROGRAMME**Formation technique (780h sur les 2 années)**

- Projet industriel Conception : 280 h
- Motorisation : 36 h
- Métrologie : 11 h
- Initiation Chaudronnerie : 7 h
- Etude préliminaire : 294 h
- Prototypage et industrialisation : 126 h
- Dessin de produits : 26 h
- Economie Gestion : 20 h

Modalités de suivi et d'évaluation

- Suivi pédagogique, visites en entreprise
- Contrôles en Cours de Formation (CCF), épreuves ponctuelles, projet à soutenir
- Examen : BTS

Validation de la formation

Diplôme du BTS Conception des Produits Industriels

Accessibilité Handicap

Stationnement Personne à Mobilité Réduite

Bâtiments adapté PMR

Accessibilité Toilettes

Label régional H+

MODALITES D'ORGANISATION

Durée : 2 ans en alternance

Dates : Nous consulter

Lieu : Pôle Formation UIMM Savoie

131 rue de l'Érier 73290 La Motte-Servolex

QUE FAIRE APRES LE BTS CPI ?

Le titulaire d'un BTS CPI peut entrer dans la vie active ou continuer ses études :

- Licence pro (dans les domaines conception mécanique industrielle)
- Licence universitaire (ex : Génie mécanique)
- Diplômes d'IUP
- Ecole d'ingénieur

Liste non exhaustive